

**AVIS RELATIF À LA RÉCUPÉRATION CONSERVÉE PAR LE PROPRIÉTAIRE
– CLASSE « IRRÉPARABLE »**

AVERTISSEMENT :

À la suite de l'évaluation ayant mené à la conclusion que votre véhicule était une perte totale, celui-ci a été classé « **IRRÉPARABLE** » par le ministère des Transports. Par conséquent, les plaques d'immatriculation ne sont plus enregistrées sur le véhicule. Il est illégal de conduire le véhicule sans plaques d'immatriculation valides. La classe « IRRÉPARABLE » est permanente et ne peut pas être modifiée.

REMARQUE

IL EST IMPOSSIBLE DE CERTIFIER OU D'IMMATRICULER LE PRÉSENT VÉHICULE AFIN DE LE CONDUIRE SUR LA VOIE PUBLIQUE ET IL NE PEUT ÊTRE UTILISÉ QUE POUR LES PIÈCES OU LA FERAILLE.

Veillez signer l'une des attestations suivantes :

J'atteste par la présente que j'ai lu et compris la classe attribuée ci-dessus à mon véhicule.

J'**accepte** que le présent véhicule soit classé « IRRÉPARABLE ».

Signature _____ Date : _____

Je **refuse** d'acheter le présent véhicule :

Signature _____ Date : _____